

L'arrivée de 7 nouveaux recteurs délégués à l'ESRI suscite des réserves chez les présidents d'université (colloque CPU)

7-9 minutes

Comment les présidents d'université accueillent-ils l'annonce faite par Frédérique Vidal de créer un poste de recteur délégué à l'ESRI dans sept régions académiques ([lire sur AEF info](#)) ? De manière plutôt réservée, voire hostile, à en croire les échanges qui ont eu lieu lors du colloque de la CPU qui s'est tenu à Vannes les 21 et 22 mars 2019 sur les 10 ans de l'autonomie. Ce sujet, ainsi que le rôle plus général du recteur en matière d'ESR, a été abordé à plusieurs reprises, lors d'ateliers ou de plénières (1).



Yvon Berland, président d'AMU, lors d'une table-ronde sur l'autonomie des universités, à Vannes, le 21 mars 2019.

"Aujourd'hui, c'est le président d'université la référence en matière d'ESRI sur le territoire. Demain, cela va être le recteur délégué. C'est très dangereux !", déclare Yvon Berland, président d'AMU lors de la table ronde d'ouverture du colloque CPU de Vannes, le 21 mars 2019. Si, pour lui, "rien n'a plus évolué que les universités dans le paysage de l'ESR" ces dernières années, grâce à la LRU puis au PIA, il appelle à la vigilance : "Attention de ne pas revenir en arrière et de continuer à faire confiance aux universités", dit-il, citant les lois "trop prescriptives" comme loi loi "Avenir professionnel" ou la mise en place de ce "fameux" recteur délégué à l'ESRI.

"On va parler avec quel recteur ?"

Yvon Berland ne voit pas l'intérêt d'un 2e recteur dédié à l'ESRI :

"On va parler avec quel recteur ? Celui de la région académique ou de l'ESRI ? Ça ne peut pas marcher et ça va beaucoup dépendre des recteurs." Pierre Mutzenhardt, président de l'université de Lorraine, estime qu' "au lieu de recteurs ESRI, l'État devrait se doter d'un bon staff en région sur les aspects réglementaires et financiers. Si on veut déconcentrer, il faudrait plutôt un service avec des interlocuteurs de qualité. Par exemple, avoir un directeur de l'ESR qui n'est pas un recteur serait une alternative." Mohamed Amara, président de l'UPPA, confirme : les services du rectorat "sont sous l'eau, pas équipés et pas compétents".

De son côté, Philippe Rimbault, président de la Comue Université de Toulouse et de la commission juridique de la CPU, fait remarquer que le futur recteur pour l'ESRI "va construire son poste pour ne pas s'ennuyer. On devrait se positionner sur ce qu'on attend de lui avant qu'il arrive." Et si Guillaume Gellé, président de la commission "formation et insertion professionnelle" de la CPU et président de l'Urcu, juge "positif" "le rapprochement des DRRT et des recteurs", il fait remarquer que "le Grand-Est va passer de trois à quatre recteurs alors qu'un des trois recteurs aurait pu s'occuper de l'ESRI".

Parler directement avec les collectivités

Plus généralement, Gérard Blanchard, VP ESRI de la région Nouvelle Aquitaine et ancien président de l'université de La Rochelle, ne voit pas "la nécessité d'un intermédiaire" et assure que son interlocuteur en région est le DRRT et non le recteur, "sauf sur le CPER". "Bien sûr, la personnalité du recteur est déterminante", mais "globalement, le recteur est très peu sur le terrain et pour tous les projets importants, ce sont les présidents qui sont à la manœuvre. Le recteur n'est jamais là. Hélas, peut-être..." Il ajoute que "le recteur n'a jamais mis les pieds dans la conférence régionale de l'ESRI" qu'il a mise en place en Nouvelle Aquitaine, "contrairement au DRRT".



Christine Clérici, Gérard Blanchard, Pierre Le Bodo, Matthieu Gallou et Olivier Laboux au colloque de la CPU le 21 mars 2019 à Vannes

| CPU

À l'inverse, pour Jean-Marc Monteil, ancien DGES, ancien recteur et ancien conseiller spécial du Premier ministre François Fillon, "le recteur est essentiel". Selon lui, "les présidents d'université ne peuvent pas porter tous les projets auprès de toutes les collectivités et souvent les discussions se terminent avec le

représentant de l'État. Si la place du recteur est faible, c'est le préfet qui devient l'interlocuteur principal. Il est indispensable que les présidents, dans le cadre de leur autonomie, bénéficient d'un relais via le recteur qui est en relation permanente avec les maires, les départements et la région", estime-t-il. "Les universités peuvent trouver là un facilitateur, un intercesseur. Même s'il est vrai que cela fonctionne plus ou moins bien selon les personnes."
"L'autonomie, c'est aussi la capacité d'avoir un dialogue stratégique direct avec les collectivités", lui répond Patrick Lévy, président de l'université Grenoble-Alpes.

Développer le contrôle interne pour alléger le contrôle externe ?

Un contrôle interne renforcé, à la fois par le DGS et l'agent comptable, mais aussi par le conseil d'administration dont ça devrait être le rôle, pourrait permettre au contrôle externe d'être plus léger, estime un participant lors de l'atelier "Autonomie des universités sous contrôle ?" "Cela signifierait donc que le contrôle interne dans les universités n'est pas suffisant étant donné que le contrôle externe est assez fort", réagit Jean-Marc Ogier, président de l'université de La Rochelle.

Mohamed Amara, président de l'université de Pau, se dit "dubitatif" sur le rôle de contrôle du CA : "Étant donné la composition du CA et la manière dont il est élu, les membres n'ont pas du tout un positionnement d'administrateurs et de contrôleurs. Les élus sont d'abord là pour défendre leurs positions." Il ajoute : "Les lois qui portent sur l'organisation des universités ne se préoccupent pas du contrôle mais de la représentativité. Si le CA faisait du contrôle, cela fonctionnerait certainement beaucoup mieux. On ne peut pas demander aux universités de fonctionner comme les IEP et les écoles alors que les CA ne sont pas composés pour ça. C'est la loi qui nous a mis dans cette situation."

Dépêche n° 603592



4 min de lecture

Par

[Anaïs Gérard](#) Publiée le 27/03/2019 à 15h59

ESRIenseignement supérieur, recherche et innovation

CPUConférence des présidents d'universités

AMUAix-Marseille Université

LRUloi relative aux libertés et responsabilités des universités

PIAprogramme d'investissements d'avenir

UPPAUniversité de Pau et des Pays de l'Adour

UrcaUniversité de Reims Champagne-Ardenne

DRRTDélégué régional à la recherche et à la technologie

CPERcontrat de plan État-région

DGESDirecteur général de l'enseignement supérieur

DGSDirecteur général des services